

Cote du document: EB 2017/121/R.20
Point de l'ordre du jour: 9 d)
Date: 16 août 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président

République bolivarienne du Venezuela

Projet de développement rural durable pour la sécurité alimentaire des zones semi-arides des États de Lara et de Falcón (PROSALFA-III)

Prorogation du délai pour la signature de l'accord de financement

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Caroline Bidault

Chargée de programme de pays
Division Amérique latine et Caraïbes
téléphone: (+51) 1 226 1026, ext. 251
courriel: c.bidault@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner

Chef de l'Unité des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt et unième session
Rome, 13-14 septembre 2017

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Compte tenu du rôle que le présent projet est appelé à jouer dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté rurale telle que soulignée par le gouvernement, il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver une prorogation de 12 mois – jusqu'au 31 août 2018 – du délai de signature de l'accord de financement en faveur du Projet de développement rural durable pour la sécurité alimentaire des zones semi-arides des États de Lara et de Falcón (PROSALAFSA-III).

Mémoire du Président

Projet de développement rural durable pour la sécurité alimentaire des zones semi-arides des États de Lara et de Falcón (PROSALAFSA-III)

Prorogation du délai pour la signature de l'accord de financement

I. Contexte

1. Le 7 septembre 2015, le Conseil d'administration avait approuvé, par le biais de la procédure de défaut d'opposition, un prêt de 6,81 millions d'EUR (équivalant, à cette date, approximativement à 7,62 millions d'USD) au Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela en vue de financer le Projet de développement rural durable pour la sécurité alimentaire des zones semi-arides des États de Lara et de Falcón (PROSALAFSA-III). La contribution du gouvernement s'élevait à 68,0 millions d'USD. Le projet est axé sur les zones semi-arides du pays et cible 18 000 familles pauvres et extrêmement pauvres vivant dans 40 communes des États de Lara et de Falcón. Le délai pour la signature de l'accord de financement expire le 6 septembre 2017 (deux ans après l'approbation par le Conseil d'administration).
2. Le retard dans la signature du prêt est dû au fait que le pays connaît, depuis décembre 2015 (trois mois après l'approbation du projet), une situation politique instable qui a empêché l'obtention des autorisations juridiques requises.

II. Entrée en vigueur du prêt

3. Depuis septembre 2015, la Division Amérique latine et Caraïbes suit de très près, avec les autorités du pays, la question de la signature de l'accord de financement, compte tenu de la nécessité d'entrée en vigueur du prêt et de démarrage du projet. Les procédures internes d'approbation du gouvernement, nécessaires pour officialiser l'accord de financement, sont en bonne voie au niveau national mais, compte tenu du contexte actuel du pays, un délai supplémentaire est nécessaire pour parachever le processus.
4. Le gouvernement a adressé une lettre officielle au FIDA dans laquelle il demande une prorogation au 31 août 2018 du délai pour la signature de l'accord, afin de permettre la conclusion des procédures administratives internes (voir la pièce jointe).



REPÚBLICA BOLIVARIANA DE VENEZUELA
MINISTERIO DEL PODER POPULAR DE
ECONOMÍA Y FINANZAS

F 000491

Caracas, 04 AGO 2017

Ciudadano
GILBERT F. HOUNGBO
Presidente del Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola.
Presente.-

**Ref. Proyecto de Desarrollo Rural Sustentable
para la Seguridad Alimentaria de las Zonas
Semiáridas de los estados Lara y Falcón
(PROSALAFa III).**

Tengo a bien dirigirme a usted en la oportunidad de saludarle, y a su vez hacer referencia a la aprobación de la Junta Ejecutiva del Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola (FIDA), efectuada el pasado 07 de septiembre de 2015, respecto al Convenio de Financiación para el Proyecto "Desarrollo Rural Sustentable para la Seguridad Alimentaria de las Zonas Semiáridas de los estados Lara y Falcón (PROSALAFa III)", hasta por la cantidad de EUR 6.810.000,00, el cual será ejecutado por el Ministerio del Poder Popular de Agricultura Urbana, a través de la Fundación de Capacitación e Innovación para Apoyar la Revolución Agraria (CIARA).

En este sentido, atendiendo a la comunicación del 05 de abril de 2017, en la cual indican que la fecha límite para suscribir el convenio de financiamiento es el 06 de septiembre de 2017, solicitamos el apoyo correspondiente para extender dicho plazo de suscripción hasta el 31 de agosto de 2018.

La extensión del plazo en referencia, permitirá a la República obtener todas las autorizaciones legales requeridas para realizar la suscripción del convenio de financiamiento en el presente año.

Sin otro particular a que hacer referencia, queda de usted.



Atentamente,

RAMÓN AUGUSTO LOBO MORENO

Ministro del Poder Popular de Economía y Finanzas

Designado por Decreto N°2.652 publicado en la Gaceta Oficial de la República Bolivariana de Venezuela N° 41.067 de 4 de enero 2017.

Pièce jointe

Copie authentique

[En-tête du Ministère du pouvoir populaire pour l'économie et les finances de la République bolivarienne du Venezuela]

F 000491

Caracas, le **4 août 2017**

À: **M. Gilbert F. Hougbo**
Président du Fonds international de développement agricole

Objet: Projet de développement rural durable pour la sécurité alimentaire des zones semi-arides des États de Lara et de Falcón (PROSALAFa-III)

Cher M. Hougbo,

Je voudrais saisir cette occasion pour vous présenter mes compliments et faire référence à l'approbation par le Conseil d'administration du Fonds international de développement agricole, intervenue le 7 septembre 2015, de l'accord de financement pour le Projet de développement rural durable pour la sécurité alimentaire des zones semi-arides des États de Lara et de Falcón (PROSALAFa-III), pour un prêt d'un montant de 6,81 millions d'EUR. Le projet sera exécuté par le Ministère du pouvoir populaire pour l'agriculture urbaine, par l'intermédiaire de la Fondation pour la formation et l'innovation à l'appui de la révolution agraire (CIARA).

À cet effet, et compte tenu de la lettre en date du 5 avril 2017, fixant au 6 septembre 2017 la date limite pour la signature de l'accord de financement, nous sollicitons une prorogation au 31 août 2018 du délai pour la signature de l'accord.

Cette prorogation permettrait à la République bolivarienne du Venezuela d'obtenir toutes les autorisations juridiques nécessaires pour la signature, cette année, de l'accord de financement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération,

[Sceau du Ministère du pouvoir populaire pour l'économie et les finances de la République bolivarienne du Venezuela]

[signature]

Ramon Augusto Lobo Moreno

Ministre du pouvoir populaire pour l'économie et les finances
Nommé par décret n° 2.652, publié au Journal officiel
de la République bolivarienne du Venezuela, n° 41.067, 4 janvier 2017